

DEPARTEMENT
des
BOUCHES-du-RHONE

COMMUNE
d'AUBAGNE

Convocation du **12/12/2025**
Publication le **19/12/2025**
Conseillers en exercice : **43**
Présents : **33**
Quorum : **22**

N° **16_181225**

**OBJET : AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE**

Approbation de l'Avenant n°1 à la Convention de prestation de la Maison Métropolitaine de l'Habitat, et approbation de la Convention d'échange de données personnelles.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt Cinq, Le Dix Huit Décembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle du Bras d'Or, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Maire.

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Vincent RUSCONI, Madame Danielle MENET, Monsieur Pascal AGOSTINI, Madame Geneviève MORFIN, Monsieur Andre LEVISSE, Monsieur Yoann LEANDRE, Monsieur Léo MOURNAUD, Monsieur Jean-Bernard LOUIS, Madame Julie GABRIEL, Madame Brigitte AMOROS, Madame Jeannine LEVASSEUR, Monsieur Patrice JARQUE, Monsieur Laurent GUEDJ, Madame Cécile BOURGUIGNON, Madame Magali ROUX, Monsieur Jérémie PANGOURASSOU, Monsieur Zarick KOURICHI, Madame Dominique BENASSAYA-NIVET, Monsieur Arthur SALONE, Monsieur Denis GRANDJEAN, Madame Clémentine FARDOUX, Monsieur Alexandre LATZ, Madame Joëlle MELIN, Monsieur William MIROUX, Monsieur Yves PERRIN-TOININ, Monsieur Matthieu HERMANT, Monsieur Marc ZANARINI, Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI, Madame Régine-Brigitte NIETO, Madame Valérie ELBAZ formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSES :

Madame Hélène JULIEN-TRIC (donne pouvoir à Monsieur Alain ROUSSET), Monsieur Philippe AMY (donne pouvoir à Monsieur Gérard GAZAY), Madame Stéphanie HARKANE (donne pouvoir à Madame Danielle MENET), Madame Irène DUPLAN (donne pouvoir à Madame Magali ROUX), Monsieur Franck-Clément CHAMLA (donne pouvoir à Monsieur Laurent GUEDJ), Madame Faustine THIBAUD (donne pouvoir à Madame Sophie AMARANTINIS), Monsieur Jérémie COETTO (donne pouvoir à Monsieur Vincent RUSCONI), Madame Magali GIOVANNANGELI (donne pouvoir à Madame Clémentine FARDOUX), Madame Valérie BOISSON (donne pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SQUILLARI), Madame Mathilde METCHÉ-BARTHELEMY (donne pouvoir à Monsieur Zarick KOURICHI)

Monsieur Zarick KOURICHI a été élu(e) Secrétaire.

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_16-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY, serialNumbr
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025



Délibération n°16_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)

Monsieur Alain ROUSSET rapporte :

La Commune d'Aubagne et la Métropole Aix-Marseille-Provence ont conclu une convention de prestation de service pour l'accueil, l'information, l'orientation et l'animation du site de la Maison Métropolitaine de l'Habitat. Cette convention a été approuvée par délibération du Conseil Métropolitain CHL-005-17217/24 CM du 5 décembre 2024 et par délibération du Conseil Municipal n° 13-181124 du 18 novembre 2024.

Il est nécessaire de prendre un avenant n°1 à la convention précitée, afin d'y annexer la convention d'échange de données personnelles entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville d'Aubagne.

En effet, la convention de prestation de service implique l'utilisation d'un logiciel et le traitement de données à caractère personnel (état civil et coordonnées des usagers), rendant indispensable la formalisation des obligations de chacune des parties au regard du R.G.P.D. « Règlement Général sur la Protection des Données personnelles ».

Dans le cadre de la convention d'échange de données personnelles, la Ville d'Aubagne a la qualité de sous-traitant au sens du Règlement (UE) 2016/679 notamment au chapitre IV. La Métropole Aix-Marseille-Provence est responsable du sous-traitant et des traitements de données à caractère personnel au sens du R.G.P.D.

Cette délibération propose d'approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention de prestation de service pour l'accueil, l'information, l'orientation et l'animation de la Maison Métropolitaine de l'Habitat, ainsi que la convention annexée relative à l'échange de données personnelles entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Commune d'Aubagne

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et de la libre circulation de ces données ,

VU la délibération CHL-008-15811/24/CM du 24 février 2024 approuvant le programme local de l'habitat de la Métropole Aix-Marseille-Provence ,

VU la délibération CHL-005-17217/24/CM du Conseil Métropolitain du 5 décembre 2024 relative à l'approbation de la convention de prestation de service pour l'accueil, l'information, l'orientation et l'animation de la Maison Métropolitaine de l'Habitat ,

VU la délibération n°13-181124 du Conseil Municipal de la Ville d'Aubagne du 18 novembre 2024 relative à l'approbation de la convention de prestation de service pour l'accueil, l'information, l'orientation et l'animation de la Maison Métropolitaine de l'Habitat ,

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_16-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumbr
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025



Délibération n°16_181225 du Conseil Municipal du jeudi 18 décembre 2025 (suite)

VU la délibération CHL-008-18268/25/CM du Conseil Métropolitain du 30 juin 2025 relative à l'approbation de l'avenant n°1 à la convention de prestation de service pour l'accueil, l'information, l'orientation et l'animation de la Maison Métropolitaine de l'Habitat, afin d'y annexer la convention d'échange de données personnelles entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville d'Aubagne,

CONSIDÉRANT que le fonctionnement de la Maison Métropolitaine de l'Habitat est optimisé en confiant la gestion de proximité à la Ville d'Aubagne ,

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les modalités de l'avenant n°1 à la convention par laquelle la Métropole Aix-Marseille-Provence, entend confier la gestion de la Maison Métropolitaine de l'Habitat à la commune d'Aubagne et notamment l'échange de données personnelles ,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la convention d'échange de données personnelles la Métropole a la qualité de responsable du traitement des données à caractère personnel ,

CONSIDÉRANT que la Ville d'Aubagne a la qualité de sous-traitant du traitement des données à caractère personnel,

VU l'examen en Commission Municipale,

Après en avoir délibéré, **DÉCIDE** :

ARTICLE 1^{er}: d'**APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 à la convention de prestation de service pour l'accueil, l'information, l'orientation et l'animation du site de la Maison Métropolitaine de l'Habitat, comprenant en annexe 2 la convention d'échange de données personnelles entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la Ville d'Aubagne, à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2026 ;

ARTICLE 2 : d'**AUTORISER** Monsieur le Maire de la Ville d'Aubagne, ou son représentant à signer cet avenant n°1, ainsi que la convention d'échange de données personnelles figurant en annexe 2 et tout document y afférent.

ADOpte A L'UNANIMITE

ABSTENTIONS : 2

Madame Joëlle MELIN, Madame Régine-Brigitte NIETO

POUR EXTRAIT CONFORME

Gérard GAZAY
Maire

Accusé de réception en préfecture
013-211300058-20251218-181225_16-DE
Reçu le 19/12/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumb
er=195447GQM268,givenName=
Gérard,SN=GAZAY,T=Maire,OU
=0002 211300058,2.5.4.97=#
0C0F4E545246522D3231313330
30303538,O=COMMUNE D AUBAG
NE,C=FR
19/12/2025

